

COMMUNIQUE DE PRESSE : A.D.DE.V.A. 44 / CGT YARA FRANCE

**Yara France site de Montoir de Bretagne reconnu en ACAATA
(Préretraite Amiante)**

Après de longues années de lutte pour la faire reconnaître

Par arrêté du 10 mai 2013 publié ce jour 23 mai 2013 au journal officiel, la société Yara France ex Gardiloire, situé à Montoir de Bretagne viens d'être inscrite sur la liste des entreprises ayant exposées leur salariés aux poussières d'amiante (flocage, calorifugeage)

Une première demande avait été déposée à la direction générale du travail en 2005, celle ci avait été rejetée.

L'association A.D.DE.V.A. 44 (Association Départementale de défense des victimes de l'amiante) avait alors portée l'affaire en justice et parallèlement entamée des démarches auprès du sous-préfet de St Nazaire et des élus locaux pour attiré leur attention sur la dangerosité du site de Montoir.

Après 4 années de procédures, nous n'avions malheureusement pas obtenue gain de cause, puisque le tribunal nous déboutait de notre demande.

Pourtant le constat était accablant pour l'entreprise, plus de 70 salariés reconnus en maladies professionnelles, au tableau MP 030 ou MP 030 bis, quatre décès avérés en lien direct avec leur exposition à l'amiante, deux fautes inexcusables contre l'employeur reconnues.

En mai 2011 avec des salariés de l'entreprise, nous avons repris le dossier, en contestant point par point la décision de la cour d'appel administrative de Nantes. Ce nouveau dossier approuvé par la DGT. A été validé par la commission accident du travail maladie professionnelle le 16 janvier dernier.

Cette décision va permettre enfin aux salariés de cette entreprise de bénéficier de l'allocation amiante.

A.D.DE.V.A. 44 / Siège Social : 6 rue Louis BOURDALOUE 44600 St NAZAIRE

Roland HOTTELARD / Pr

CGT Yara France, Zone Portuaire Montoir de Bretagne 44

Yannick CLOUET Secrétaire